



Séance du 15 décembre 2023 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2023-31

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation :

11 décembre 2023

Date de transmission

en Préfecture :

19 décembre 2023

Date de publication :

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE - Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : Frédéric MONASSON à Laurence CHARLE et Frédéric PETIT à Nathalie PRIEUR

Absents excusés : Mélinda NOLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

ayant obtenu la majorité des suffrages, M. Eddy VANDECKERKHOVE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2024

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir procéder, avant le vote du budget primitif 2024, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors opérations d'ordre et emprunts).

La ventilation des crédits est proposée comme suit :

Chapitres et articles	BP 2023 (prévisions + DM sans les RAR)	BP 2024 (1/4 des crédits)
20 - Immobilisations incorporelles	16 600.00 €	6 500 €
202 - Documents d'urbanisme		0.00 €
2031 - Frais d'études	16 600.00 €	6 500.00 €
2051 - Concessions et droits similaires		€
204 - Subventions d'équipement versées	2 500.00 €	2 500.00 €
2041412 - Bâtiments et installations	2 500.00 €	2 500.00 €
21 - Immobilisations corporelles	124 8695.59 €	26 998.90 €
21318 - Autres bâtiments publics		0.00 €
2117 - Bois et forêts		2 490.00 €
2128 - Agencements et aménagements de terrains		22 008.90 €
2151 - Réseaux de voirie		0.00 €
21538 - Autres réseaux		0.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles		2 500.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
2313 - Constructions		0.00 €
TOTAL	143 995.59 €	35 998.90 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite des crédits ouverts

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER